



Index égalité professionnelle femmes/hommes 2024 de l'EHESP

Introduite par le décret n° 2023-1136 du 05/12/2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique de l'Etat, **la note de l'index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de l'EHESP pour l'année 2024 est de 79 points sur 100.**

(Un score inférieur à 75% doit conduire à la publication des objectifs de progression et le score de 75 % doit être atteint dans les 3 années suivantes).

Cette note découle des trois indicateurs présentés dans le tableau-ci-dessous.

Concernant l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les contractuels, il est à souligner que l'outil de calcul de l'indicateur, fourni par la DGFAP, ne tient pas compte de leur corps, grade et échelon. Sont alors comparées les rémunérations de personnels évoluant sur des grilles de salaires différentes du fait de corps de métier différents. Notamment, au sein de la catégorie A, l'outil ne fait pas la distinction entre les enseignants et les ingénieurs d'études.

INDICATEUR	NOTE
Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires (comparaison à corps, grade et échelon équivalents)	40/40
Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les contractuels (comparaison à catégorie hiérarchique équivalente sans distinction de corps)	19/40
Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents ayant perçu les plus hautes rémunérations	20/20
NOTE GLOBALE	79/100